

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au foyer rural, sous la présidence de M. SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le douze juin deux mil vingt.

**Présents :** Mmes BOURROUX Annette, CLEMENT Catherine, HUGUET Stéphanie, MOREAU Angélique, PINON – AHODIKPE Chantal, LOTTAZ Véronique, CIVENNI Elena, MM. SAUGET Gérard, RABIER Daniel, LABERGERE Cyrille, DEPOND Dominique, BOURGUIGNON Mathieu, TAIMIOT Jacques et DOUBLIER Denis.

**Absent excusé et représenté :**

M. LOGIE Denis ayant donné procuration à M. SAUGET Gérard.

Mme Angélique MOREAU a été élue secrétaire de séance.

**N° 19/06/2020 – 1 - portant sur la constitution de la commission d'Appel d'Offres**

Vu le Code des marchés publics, et notamment l'article 22 ;

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant le vote à main levée des membres de la commission d'appel d'offres en séance ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de membres du Conseil municipal :

Trois titulaires : Messieurs LOGIE Denis, RABIER Daniel et Madame BOURROUX Annette.

Trois suppléants : Messieurs DOUBLIER Denis, TAIMIOT Jacques et Madame CIVENNI Elena.

**N° 19/06/2020 – 2 - portant sur la constitution des commissions communales**

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir faire partie de diverses commissions désignées ci-après. Monsieur SAUGET Gérard, Maire, Monsieur LOGIE Denis, Monsieur RABIER Daniel et Madame BOURROUX Annette, adjoints au Maire, sont membres de droit de ces commissions. Tous acceptent et les commissions se trouvent composées comme suit :

**Voirie et chemins :** M DOUBLIER Denis.

**Personnel communal :** Mme PINON AHODIKPE Chantal.

**Finances :** MM BOURGUIGNON Matthieu et TAIMIOT Jacques.

**Animation (fêtes, sports, cérémonies, jeunes), Cadre de vie. Environnement :** Mmes MOREAU Angélique, LOTTAZ Véronique, CIVENNI Elena, MM. BOURGUIGNON Mathieu et LABERGERE Cyrille.

**Aide sociale. Solidarité :** Mme CIVENNI Elena.

**Infos Plus. Communication :** Mme CIVENNI Elena et M. BOURGUIGNON Matthieu.

**Ecole. Garderie. Cantine :** Mme HUGUET Stéphanie et M. BOURGUIGNON Matthieu.

**Bâtiments. Cimetières. Accessibilité, Sécurité. Incendie :** Mme CIVENNI Elena et M DOUBLIER Denis.

**Développement économique :** Mme CLÉMENT Catherine.

**N° 19/06/2020 – 3 - portant sur la désignation des conseillers municipaux en tant que délégués au sein des différents Syndicats et EPCI**

Le Conseil municipal a procédé à l'élection de ses délégués au sein des différents syndicats et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont fait partie la commune.

Syndicats ou EPCI	Titulaire	Suppléant(e)
<u>Syndicat Intercommunal des Eaux du Boischaut Nord</u>	M. SAUGET Gérard	M. TAIMIOT Jacques
<u>Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry</u>	M. SAUGET Gérard Mme BOURROUX Annette	Mme PINON AHODIKPE Chantal Mme CIVENNI Elena
<u>Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du canton d'Ecueillé</u>	M. SAUGET Gérard M. DEPOND Dominique	
<u>Syndicat Départemental des Energies de l'Indre</u>	M. SAUGET Gérard	
<u>Syndicat du Bassin du Nahon</u>	M. RABIER Daniel	M. DOUBLIER Denis
<u>SEM Fer Val de l'Indre Buzançais – Argy</u>	M. DOUBLIER Denis	M. DEPOND Dominique

<u>Coordination gérontologique</u>	M. RABIER Daniel	Mme CIVENNI Elena
<u>Portage des repas à domicile</u>	Mme PINON AHODIKPE Chantal	M. TAIMIOT Jacques
<u>Syndicat du RPI Pellevoisin - Heugnes</u>	M. SAUGET Gérard M. BOURGUIGNON Matthieu Mme HUGUET Stéphanie	Mme MOREAU Angélique M. LABERGÈRE Cyrille M. DOUBLIER Denis
<u>Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre</u>	M. SAUGET Gérard	M. DEPOND Dominique
<u>S.A.B.A.</u>	Mme BOURROUX Annette	Mme PINON AHODIKPE Chantal
<u>Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay</u>	Mme BOURROUX Annette	Mme PINON AHODIKPE Chantal

#### **N° 19/06/2020 – 4 - portant sur la constitution de la commission communale des Impôts Directs**

Considérant la nécessité du renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales du 15 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose :

#### **MEMBRES TITULAIRES**

- Jean PINAULT, 1 le Mée, 36500 Villegouin, agriculteur retraité, hors commune
- Robin DOUBLIER, Le Relais, 36180 Pellevoisin, agriculteur,
- Michèle KLAUTH, Beauchamp, 36180 Pellevoisin, retraitée, propriétaire forestier
- Patricia GUERIN, 15 les Coutons, 36180 Pellevoisin, agricultrice
- Etienne PALLEAU, La Maison Neuve, 1 route de Faix, 36180 Pellevoisin, agriculteur
- Jean-Louis BOULAY, Roidoux, 36180 Pellevoisin, agriculteur retraité
- Serge LEGERON, 4 avenue de la République, 36180 Pellevoisin, retraité
- Marie-France GARNIER, 2 route de Montbel, 36180 Pellevoisin, agricultrice retraitée
- Gabriel GAUTHIER, 2 route de Faix, 36180 Pellevoisin, retraité
- Alain LOUET, 2 allée du Chêne Vert, 36180 Pellevoisin, agriculteur retraité
- Denis BAVOUZET, 48 rue de la Promenade, 36180 Pellevoisin, agriculteur
- Gilles PINON, le Moulin de Naix, 36180 Pellevoisin, agriculteur

#### **MEMBRES SUPPLEANTS**

- François DETHINE, La Tuilerie, 36500 Argy, agriculteur
- Francis MOREAU, Villablin, 36180 Pellevoisin, agriculteur, propriétaire forestier
- Madeleine DENIOT, 2 rue Georges Bernanos, 36180 Pellevoisin, retraitée
- Daniel BAVOUZET, La Verrerie, 14 route de la Forêt, 36180 Pellevoisin, agriculteur retraité
- Michel ROULEAU, 11 rue du 8 mai 1945, 36180 Pellevoisin, retraité
- Michel DUBREUIL, 49 avenue de la République, 36180 Pellevoisin, retraité
- Marc GOURICHON, 27 impasse du 8 mai 1945, 36700 Chatillon-sur-Indre, agriculteur
- Charles-Gaston de la GUERRANDE, le Château, 36210 St Christophe en Bazelle, retraité, propriétaire forestier
- Daniel BONNEAU, 20 route de Faix, 36180 Pellevoisin, agriculteur retraité
- Philippe GRONDIN, 1 rue de la Promenade, 36180 Pellevoisin, retraité
- Gilles BOURROUX, 51 avenue de la République, 36180 Pellevoisin, retraité
- Jean-François PINON, La Biaiserie, 36180 Pellevoisin, agriculteur

#### **N° 19/06/2020 – 5 - portant sur le vote des subventions 2020 aux associations communales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les dossiers de demandes de subventions déposés par les subventions,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions suivantes dont le montant est inscrit au budget primitif 2020, chapitre 65, article 6574 :

<b>Associations</b>	<b>Votées</b>
Amicale des Personnels administratifs (ADATI)	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500 €
Association de Pêche « L'Épinoche » Pellevoisin	250 €
CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle	50 €
Club de l'Amitié de Pellevoisin (prêt de local +frais)	300 €
Croix rouge de Valençay	50 €
Ecole de Musique (prêt de local +frais)	5233 €
Faune 36 – centre de soins mammifères et reptiles	50 €

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (Projet)	50 €
Fonds d'aide aux jeunes en difficulté - Département 38,57 jeunes x 0.70 €	27 €
Indre Nature	50 €
Prévention routière	50 €
Relais des Pas Sages	1000 €
Société de Chasse Pellevoisin	250 €
Souvenir Français	150 €
Union Musicale de Pellevoisin (prêt de local)	1500 €
Syndicat d'Initiative	4972 €

#### **N° 19/06/2020 – 6 - portant sur les tarifs 2020-2021 de la cantine et de la garderie périscolaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'augmentation du coût des services rendus par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe comme suit, pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du 1er septembre 2020, les tarifs des repas de cantine et de garderie périscolaire :

- repas d'un enfant de maternelle : 2,79 €,
- repas pour un enfant du primaire : 3,12 €,
- repas pris par les adultes (enseignants ou personnel de service de l'école) : 5 €,
- repas pour un enfant de maternelle domicilié hors commune du RPI Pellevoisin/Heugnes : 3,25 €,
- repas pour un enfant du primaire domicilié hors commune du RPI Pellevoisin/Heugnes : 3,58€,
- par séquence de garderie périscolaire (matin ou soir) : 1,34 €. Pour les retards, une facturation supplémentaire de 1 euro à la minute à partir de 18 h 30.

#### **N° 19/06/2020 – 7 - portant sur les loyers OPAC de l'Indre des logements communaux au 1er/07/2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014,

Considérant que l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) est en hausse à 1,53 % au second trimestre 2019 et l'augmentation retenue et appliquée par l'OPAC 36 au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1,40 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter de 1,40 % les loyers des logements communaux gérés par l'OPAC de l'Indre à compter 1<sup>er</sup> juillet 2020.

#### **N° 19/06/2020 – 8 - portant sur le service d'instruction du droit du sol du Pays de Valençay en Berry – avenant 2 à la convention**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa délibération n°06/02/2015-4 sur la mise en œuvre d'un service d'urbanisme du Pays de Valençay ainsi que la signature d'une convention,

Considérant l'avenant n°2 à la convention du « service instructeur du droit des sols du pays de Valençay en Berry » qui modifie l'article 2 qui complète l'article 2.2- engagements de la commune, de termes suivants :

« Lorsque la commune souhaite se retirer du service d'instruction du droit des sols du Pays de Valençay en Berry, les investissements réalisés par le Pays pour le compte de la commune devront être remboursés : intégration des historiques DDTM, du cadastre et du document d'urbanisme évalué en 2020 à 600 € HT et mise à jour annuelle du cadastre évalué à 40 € HT ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte la modification citée ci-dessus,
- autorise le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **N° 19/06/2020 – 9 - portant sur la gratuité des loyers des commerces et cabinets médicaux fermés pendant la période de confinement 2020 du COVID 19**

Vu l'ordonnance no 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19 ; Vu le décret no 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation,

Vu le Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19,

Vu que la coiffeuse, le kinésithérapeute et la massothérapeute ont été dans l'obligation d'arrêter leurs activités dans le cadre du confinement du 17 mars au 25 mai 2020,

Considérant que les loyers de mars 2020 avaient déjà été envoyés pour paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde la gratuité des loyers d'avril et mai 2020 de la coiffeuse, du kinésithérapeute et de la massothérapeute.